



KPMG S.A.
7 Boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3

In Extenso

Audit

IN EXTENSO AUDIT
8 Place Hubert Mounier
69002 Lyon

LNA Santé S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 18 juin 2025 - résolution n° 27
LNA Santé S.A.
7 boulevard Auguste Priou
44120 Vertou



In Extenso

Audit

KPMG S.A.
7 Boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3

IN EXTENSO AUDIT
8 Place Hubert Mounier
69002 Lyon

LNA Santé S.A.

7 boulevard Auguste Priou
44120 Vertou

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 18 juin 2025 - résolution n° 27

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 II du code de commerce de votre société et des membres du personnel salarié des sociétés et groupements d'intérêt économique dont votre société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10% du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation est fixé à 300 000 actions d'une valeur nominale de 2 euros l'une mais sans que cela puisse représenter plus de 15% du capital existant de la société à la date de décision de leur attribution.

Les actions qui seraient ainsi attribuées gratuitement viendront s'imputer sur le nombre maximum d'actions auquel sont susceptibles de donner droit les options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées en vertu de la 26^{ème} résolution de la présente assemblée, lequel serait par conséquent réduit d'autant.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.



In Extenso

Audit

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Nantes, le 28 avril 2025

Lyon, le 28 avril 2025

KPMG S.A.

IN EXTENSO AUDIT

Vincent Broyé
Associé

Françoise Grimaud Porcher
Associée

Erwann Huby
Associé